

PROJET PEDAGOGIQUE

Présentation de la formation :

La formation CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale) relève du Ministère des Affaires Sociales et de la santé (DGCS) et le CAFDES est délivré par l'EHESP.

Textes de références

- Décret n°2022-1190 du 27 août 2022 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),
- Arrêté du 27 août 2022 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale et ses annexes I à V,
- Protocole de mise en œuvre du CAFDES de septembre 2022 signé par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) et le Représentant du réseau des centres de formation en travail social.

Le projet pédagogique de la formation préparatoire au CAFDES de l'ARIFTS constitue une déclinaison du projet pédagogique institutionnel1.

Il s'agit ici de former et de contribuer à la qualification et la promotion des cadres des secteurs sanitaire, social et médico-social et de l'intervention sociale au sens plus large, par la formation professionnelle tout au long de la vie ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), en répondant aux attentes et besoins des stagiaires, des employeurs et des partenaires, dans un souci constant de délivrer une formation de qualité et de répondre aux enjeux et évolutions du secteur2 sur le territoire.

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale exerce ses missions et assume des responsabilités confiées par délégation ou mandat de la personne morale dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il gère un ou plusieurs établissements ou services, dirige l'équipe de direction et des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles. Il élabore une stratégie de communication interne et externe et s'assure de son accessibilité.

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale participe à l'élaboration de projets stratégiques territoriaux en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques. Il apporte une expertise fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale veille à adapter l'offre de services aux évolutions du contexte d'intervention. Il définit les orientations stratégiques du projet d'établissement ou de service et coordonne l'élaboration de ce dernier. Il pilote le projet d'établissement ou de service en considérant entre autres, les recommandations de bonnes pratiques spécifiques à son cadre d'intervention et met en œuvre une démarche d'évaluation. Il est garant de l'exercice des droits et des libertés des personnes accueillies ou accompagnées (1) et crée les conditions de la participation des personnes à la vie de l'établissement ou du service et de leur autodétermination.

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale développe le partenariat et le travail en réseau dans l'intérêt des personnes et du projet d'établissement ou de service. Il positionne l'établissement ou le service sur le territoire d'intervention. Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale assure le management, conçoit et met en œuvre une organisation du travail. Il pilote la gestion des ressources humaines.

¹ Projet Pédagogique Institutionnel ARIFTS

² Projet Pédagogique Institutionnel ARIFTS



Dans ce cadre, il conduit les politiques de formation, de qualification et de recrutement. Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service.

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale inscrit l'ensemble de ses actions dans une démarche éthique et promeut le questionnement éthique dans le fonctionnement et la culture de l'établissement.

Publics visés par la formation et prérequis

La formation CAFDES est soumise à des conditions d'accès, le candidat devant répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Directeurs d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale,
- Titulaires d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 6 du cadre national des certifications,
- Titulaires d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications,
- Réussir l'épreuve de sélection (une épreuve orale) qui se déroule au niveau national deux à trois fois par an. La réussite aux épreuves de sélection est valable 5 ans.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage,
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret du 27 août 2022 susvisé,
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale relevant en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles.

Sélection-admission

L'épreuve de sélection consiste en un entretien oral sur la base d'une note rédigée, d'une durée de 30 minutes qui doit permettre d'apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard du projet de formation, la cohérence avec son projet professionnel, les capacités à s'inscrire dans un parcours de formation.

L'entretien doit permettre de :

- préciser au candidat les objectifs et les contraintes de la formation,
- apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard de son projet de formation et de la fonction d'encadrement,
- évaluer la cohérence de son projet professionnel,
- recueillir les demandes d'allégements envisagés en fonction de son parcours, ses qualifications et sa situation professionnelle,
- évoquer le nécessaire investissement en termes de travail personnel,
- clarifier les conditions de sa participation et le financement envisagé.

Cet entretien est évalué sous forme d'une note portée sur 20.

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter son parcours professionnel et de formation, sa motivation argumentée à entrer en formation et à poursuivre un parcours de formation au CAFDES, ainsi que ses représentations des fonctions d'encadrement.

A l'issue de l'épreuve, le directeur d'établissement ou son représentant réunit les membres de la commission d'admission pour un travail d'harmonisation de leurs évaluations, et leurs commentaires.

Chaque candidat reçoit la notification de son résultat par courrier. L'admission sur la liste principale ou la liste complémentaire reste valable 5 ans.



Le bilan de positionnement

La durée de la formation et son contenu peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par les candidats, tenu compte du fait que le candidat soit inscrit dans une démarche de certification globale ou d'acquisition de bloc de compétences.

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'allègement de formation et/ou de dispense d'épreuve de certification, sur la base d'un protocole de dispense et d'allègement.

Un programme de formation individualisé établi au regard des dispenses d'épreuves de certification et/ou d'allègements est construit pour chaque stagiaire.

Ce bilan de positionnement constitue concomitamment l'entretien d'admission pour l'entrée en Master Intervention et Développement Social de l'Université de Nantes, couplé au CAFDES dans notre montage pédagogique pour les stagiaires qui s'inscrivent sur le double cursus.

Pour les titulaires de diplômes universitaires au moins de niveau licence, et de niveau 6 au RNCP (CAFERUIS), l'entrée en Master en concomitance avec le CAFDES ne nécessite aucune démarche administrative particulière. Pour les autres candidats, une demande de VAP 85 peut être envisagée auprès de l'Université de Nantes.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation renvoient aux compétences attendues.

La formation au CAFDES répond aux responsabilités et compétences attendues des cadres, managers de proximité et s'inscrit dans le paysage des qualifications requises. Homologuée au niveau 7, la formation au CAFDES est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

La formation CAFDES prépare les directeurs à exercer leurs fonctions de façon stratégique et opérationnelle à l'échelle d'un territoire, dans le respect des missions d'utilité publique, au plus près des besoins et des droits des personnes. Le CAFDES est positionné dans une culture professionnelle ouverte fondée sur la notion d'utilité sociale dans le champ de l'économie sociale. Face aux pouvoirs publics, le directeur apparaît comme porteur de projets émanant de la société civile et dépositaire d'une expertise sur les conditions de vie des populations de l'action sociale. Les finalités du projet pédagogique sont clairement axées sur la professionnalisation, la qualification et l'acquisition des compétences.

La formation au CAFDES s'affirme comme une formation de haut niveau de cadres appelés à diriger des établissements, des services ou des dispositifs partenariaux ou en réseau, du champ du travail social et l'intervention sociale, concernant une diversité de catégories de publics au sein de structures aux organisations complexes, associant divers acteurs institutionnels.

Le directeur qu'il s'agit de former est défini comme apte à :

- Comprendre la complexité des contextes d'intervention : enjeux et tensions, incertitudes, pluridimensionnalité, pluri-temporalité,
- Concevoir et mettre en œuvre à partir de cette lecture complexe un management stratégique,



 Conduire et évaluer des projets d'intervention au profit des populations qui lui sont adressées et des territoires d'intervention.

La formation contribue à ce que chaque participant développe, à partir de ce dont il est déjà porteur et au regard de ce qu'exige la direction des structures d'intervention sociale comprises comme systèmes complexes, une double lecture technique et humaine, les dimensions techniques placées au service de l'humain et essentielles pour garantir le projet au service de l'humain.

Il s'agit pour chaque participant d'atteindre :

- Une connaissance fine des problématiques des publics bénéficiaires et des dispositifs d'interventions spécifiques qui leur sont proposés,
- Une aptitude à comprendre la complexité et à produire, dans un contexte donné et territorialisé, une analyse plurifactorielle stratégique à partir de laquelle peuvent s'énoncer : un diagnostic global, une stratégie à court, moyen et long terme, un plan d'action et des modalités d'évaluation du plan d'action, dans une logique territoriale
- Une capacité à concevoir, piloter, animer et évaluer un projet de prise en charge ou d'offre de service pertinent et cohérent avec les publics auxquels il s'adresse,
- Une maîtrise suffisante du cadre administratif, juridique et socio-éco-politique qui définit le contexte d'intervention sociale,
- Une maîtrise suffisante des modes de gestion des ressources (humaines, financières) sur lesquelles s'appuient et se mettent en œuvre les modes d'intervention sociale.

Le dispositif innovant et précurseur d'adossement à un Master 2 en concomitance proposé par l'ARIFTS atteste d'une constante volonté d'ouverture et de mutualisation des ressources matérielles et pédagogiques pour la formation des cadres de proximité, directeurs, managers et gestionnaires, et des cadres d'appui (développement, expertise et ingénierie) de haut niveau pour développer la qualité des formations : une expérience du travail en réseau dans le cadre de l'ARRIFTS (Association Régionale du Réseau des Instituts de Formation en Travail Social) puis de l'ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social), et une longue expérience de coopération avec l'Université de Nantes (dès 1979, développement d'un partenariat avec le couplage d'une Maîtrise SSAT et du Diplôme Supérieur en Travail Social D.S.T.S).

La formation au CAFDES dispensée par l'ARIFTS est couplée au Master 2 Intervention et Développement Social (IDS), spécialité 1 Management des Organisations d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (MOISM) de la Formation Continue de l'Université de Nantes, au sein d'un Master professionnel IDS organisé par ailleurs, sur le Master 1 spécialité 1 Management des Organisations d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (MOISM) avec le CAFERUIS et sur la spécialité 2 Conseil et Développement d'Interventions sociale et Médico-Sociale (CDISM) en concomitance avec un autre diplôme supérieur du Ministère des Affaires sociales le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS), pour lequel l'Université de Nantes a l'agrément et l'ARIFTS est partenaire.

Le dispositif nantais de l'ARIFTS — unique en France favorise les passerelles et permet d'envisager, en particulier, le passage des formations aux fonctions de cadres de proximité, à celles de cadres d'appui et de cadre de direction, dans une logique de parcours de qualification, d'orientation ou de reconversion aux fonctions d'encadrement dans le champ de l'intervention sociale. Cette logique de parcours permet de réduire les coûts de formation, le temps de la formation, et donc d'absence des terrains d'exercice professionnel.

Le cursus proposé associe de manière complémentaire des formateurs de centres de formation en travail social ayant des formations supérieures universitaires, des professionnels ou experts de l'intervention sociale dont des personnes titulaires du CAFDES, du CAFERUIS et des enseignants d'université (Professeurs, Maîtres de Conférences, chargés d'enseignement contractuels) spécialistes et intéressés par les questions du social. La formation au CAFDES laisse une large part d'enseignements et de conférences d'experts professionnels et notamment cadres intermédiaires, directeurs (y compris Directeurs Administratifs et Financiers et Directeurs des



Ressources Humaines) et directeurs généraux - deux tiers des heures programmées -, partenaires habituels de l'ARIFTS. Les stages sont organisés grâce au réseau constitué par ces partenaires.

Le champ de l'intervention sociale représente aujourd'hui des zones d'activité particulièrement dynamiques sur le territoire régional, en lien avec « une population vieillissante et féconde »3. La préoccupation du corps social pour les populations présentant pour des motifs divers (le vieillissement, les nouvelles formes de dépendance, l'accès aux soins, l'inclusion sociale et professionnelle...) des besoins d'aide et d'accompagnement dans des domaines variés de leur existence sociale est avérée. Elle se traduit en de nombreux dispositifs, souvent fortement segmentés dans leur émergence initiale, mais invités de plus en plus à se constituer en réseau (de soin, d'aide, d'insertion...), à coopérer dans une logique de parcours au plus près de l'environnement des personnes concernées. Les logiques de recherche centrées sur le fonctionnement des organisations concourant à ce champ et des interventions qu'elles réalisent sont actuellement en plein développement dans des champs disciplinaires divers présents dans le Master associé : sciences de gestion, sciences politiques, économie, géographie, sociologie, psychologie, philosophie (éthique...). Cette pluridisciplinarité, alliée à un haut niveau scientifique, représente ici un atout majeur pour des professionnels confirmés ou personnes en reconversion professionnelle désireux de s'approprier les savoirs théoriques et méthodologiques aujourd'hui disponibles.

Nous revendiquons de former et préparer les futurs cadres et directeurs à des postures professionnelles intégrant une forte réflexion sur les dimensions politique (compréhension des enjeux, analyse des contextes...), technique (Gestion FI, GRH, droit du travail, cadres juridiques...), et éthique en accord avec le projet pédagogique institutionnel (éthique des relations humaines comme exigence formative4, conception de l'autre, limites d'une aide...), en alliant : suivi individuel de la construction d'un projet personnel de formation ; accompagnements collectifs en petits groupes d'une douzaine de stagiaires en analyse de pratiques encadrée par un professionnel ; enseignements techniques spécialisés dispensés par des experts universitaires et des directeurs et directeurs généraux du champ ; et enseignements de tronc commun (enjeux et analyse des politiques publiques, organisation politique, administrative et financière du secteur), permettant d'envisager des synergies indispensables entre encadrants dans le contexte de montée en puissance des cadres invitant à repenser l'équipe de direction et les transversalités en formation5.

L'analyse de pratiques « en et de formation »6 met au travail les capacités réflexives et analytiques au service d'actions adaptées aux contextes d'intervention. L'alternance intégrative implique l'intrication et l'articulation étroite de deux acteurs majeurs de la formation : l'Institut de formation et les terrains professionnels. Leur distinction, en même temps que leur complémentarité, renvoie à la co-construction d'une continuité pédagogique qui s'étend de l'expérience à la réflexion et à l'acquisition de savoirs7. C'est dans cette conception que se construisent les rapports entre les terrains de stage et d'exercice professionnel et le pôle Formations à l'Encadrement et au Management.

L'orientation pédagogique mobilise une pluralité d'approches pédagogiques et de nouvelles mises en perspectives des savoirs : plateforme numérique, Forum de discussion organisé par et pour les stagiaires CAFDES, permettant l'appropriation, la sédimentation de savoirs, de connaissances, de travail collaboratif transférable sur le terrain professionnel –construction d'un WIKI.

L'ARIFTS assure une mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle des cadres et directeurs en formation et des titulaires du CAFERUIS, en collectant des offres d'emploi et en les diffusant via son réseau de stagiaires et d'anciens stagiaires pendant la formation et après la formation sans limite de durée. Nous accompagnons les stagiaires dans leurs démarches de recherches d'emploi dans l'espace pédagogique d'analyse des pratiques et de groupe de suivi de la formation, en permettant une amélioration des CV, leur ajustement à la réponse à une annonce d'offre d'emploi, ou de préparation à un entretien d'embauche.

³ Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2018-2022

⁴ Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

⁵ Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

⁶ Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

⁷ Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018



L'ARIFTS a supporté et supporte toutes démarches de constitution de réseaux professionnels de cadres et directeurs du territoire (accès aux locaux, propositions de contacts d'intervenants, intervention de formateurs ARIFTS), qui ne sont pas à son initiative, dans une visée de stimulation et d'ajustements des savoirs et pratiques adaptés aux contextes locaux d'action.

Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation au CAFDES répond aux nouvelles responsabilités et compétences attendues des directeurs et s'inscrit dans le paysage des qualifications requises pour diriger un ou plusieurs établissements ou services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Homologuée niveau 7, la formation CAFDES est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

La formation au CAFDES est une formation professionnelle pour adultes, par alternance, de 26 mois (de 24 à 30 mois, arrêté 27/08/2022), de 700h de formation théorique, réparties en 4 Domaines de Formation et de 510 heures de formation pratique sous la forme d'un ou deux stages référés à l'ensemble des DF pour les stagiaires en certification globale ou à chaque bloc, dans le cas de stagiaires inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences.

Enseignement théorique : 700 heures.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est composé de 4 blocs de compétences.

Le candidat peut être inscrit dans une démarche de certification globale, ou dans une logique d'acquisition de blocs de compétences qui le composent.

La formation au CAFDES est une formation professionnelle pour adultes, par alternance, de 26 mois, répartie en 4 domaines de formation :

- DF1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques 196h
- DF2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service 154h
- DF3: Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service 196h
- DF4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service 154h

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, le nombre d'heures total de la formation varie en fonction du nombre de blocs de compétences à acquérir.

L'assiduité de chaque stagiaire est vérifiée au regard de la feuille d'émargement qui doit être signée quotidiennement matin et après-midi (idem pour le formateur).

Répartition des enseignements théoriques : 1 semaine de regroupement par mois (sauf en juillet et août).

Date de début : septembre N
Date de fin : Novembre N+2

<u>Prévoir une journée en novembre N+2 pour la soutenance du mémoire.</u>



Horaires de la formation : 9h – 12h30 puis 13h30 – 17h (du lundi au vendredi)

Des séquences de formation peuvent exceptionnellement être prolongées jusqu'à 18h45 du lundi au vendredi. Elles peuvent, pour différentes raisons, être programmées exceptionnellement sur d'autres plages horaires, l'amplitude possible étant de 8h à 20h. De même, la personne en formation peut, exceptionnellement, être invitée à participer à des

événements de formation en soirée (conférences, spectacles, film...) de 20h à 23h.

Lieu de la formation : ARIFTS – 10 rue Marion Cahour – 44400 REZE

Nombre de stagiaires : agrément 40 places

Formation pratique

Les heures de formation pratique sont organisées sous la forme d'un ou deux stages associés à la formation théorique, dont la durée varie s'ils sont inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences ou de certification globale.

La mise en œuvre de la formation pratique nécessite un projet de formation pratique validé par le centre de formation, une convention de formation pratique exprimant les objectifs du stage et les obligations du stagiaire et du lieu d'accueil et une évaluation de formation pratique portée sur l'attestation de fin de formation pratique.

Les candidats en situation d'emploi dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale peuvent réaliser la période de formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un établissement ou un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent. Les candidats en fonction de directeur ou de directeur adjoint d'établissement ou de service d'intervention sociale peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

L'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats en situation d'encadrement dans le secteur social ou médico-social, l'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. L'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à deux tiers.

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants.

La formation pratique est référée aux 4 blocs de compétences pour une inscription à la certification globale. Une période minimale est associée à chacun des blocs 1,2, 3 et 4.

La période de formation pratique est encadrée par un référent professionnel titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale ou, le cas échéant, par un professionnel en fonction de direction dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale.

La formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, le site qualifiant et le candidat. Cette convention précise les modalités de la formation pratique et les engagements réciproques des signataires.

La notion d'établissement ou service social ou médico-social doit être entendue dans un sens large incluant l'ensemble des secteurs de l'intervention sociale.



La formation pratique est reliée à l'ensemble des blocs de compétence, elle doit donc permettre au stagiaire d'acquérir ou d'approfondir des savoirs théoriques et des savoirs opérationnels dans chacun des blocs de compétences.

L'organisation de la formation pratique est convenue entre la personne en formation et le site qualifiant.



Contenu de la formation

Contenus de formation Organisation adm et fin du secteur (M1S1) Système de santé (M1S1) Les projets (M1S1) Analyse des politiques publiques (M1S2) Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1) GEF veille et stratégie (M1S1S2)	Nb heures
Organisation adm et fin du secteur (M1S1) Système de santé (M1S1) Les projets (M1S1) Analyse des politiques publiques (M1S1) Contexte éco, éco soc et sol (M1S2) Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	17 10 11 11 11 11 12 124
Système de santé (M1S1) Les projets (M1S1) Analyse des politiques publiques (M1S1) Contexte éco, éco soc et sol (M1S2) Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	17 10 1 1 1 1 1 24
Les projets (M1S1) Analyse des politiques publiques (M1S1) Contexte éco, éco soc et sol (M1S2) Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	10 1 1 1 1 1 24
Analyse des politiques publiques (M1S1) Contexte éco, éco soc et sol (M1S2) Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	1 1 1 1 24
Contexte éco, éco soc et sol (M1S2) Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	1 1 1 24
Techn d'investigation (M1S1) Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	1 1 24
Dispositifs d'IS européens (M1S2) NAD Socio travail et emploi (M1S1)	1 24
NAD Socio travail et emploi (M1S1)	24
Socio travail et emploi (M1S1)	
	17
GEF veille et stratégie (M1S1S2)	
GEF veille et stratégie (M1S1S2)	15
	1
	1
Diag territorial (M1S1)	1
Sociologie des organisations - logiques d'acteurs - partenariat réseaux (M1S1)	1
	2
	19
nir et piloter le projet d'établissement ou de service (154h)	
Contenus de formation	Nb heures
Méthodo de projet (M1S1)	1
, , ,	10
	1
	1
	10
, ,	10
	1
, ,	17
Méthodo évaluation (M1S1)	1
	115
Droit des usagers (M1S1)	
Usages du numérique et institution (M2S2)	
SSI (M1S1 bases de données)	10
· ·	1
, letterine and positiques (mass)	38
	15
: Manager et Gérer les Ressources Humaines (196h)	1
	Nb heures
	1
· · ·	1
	17
	17
	3
MGRH (M2S1)	17
	119
droit du travail (M1S1)	2
Analyse de l'activité (M1S2)	
GRH (M1S2)	1
	4
Droit du travail collectif (M1S2)	1
	17
S. S	31
	19
DE 4 - Bloc 4 : Gérer les volets budgétaires	13
	Nb heures
	14
	20
, ,	
	1
	31
Conf pro (M2S2)	2
GEF	1
	111
1	
GLI (M2S1)	
GLI (M2S1) GEI appro (1) (M1S2)	17
GFI appro (1) (M1S2)	17 10
, ,	17
	Méthodo de projet (M1S1) Ethique de l'IS (M1S2) Mgmt de la qualité (M2S1) Outils du management stratégique (M2S2) Communication (M2S2) Pilotage et analyse stratégique (M2S2) Démarche clinique (M2S2) Méthodo Mémoire (M2S2) Méthodo évaluation (M1S1) Droit des usagers (M1S1) Usages du numérique et institution (M2S2) SSI (M1S1 bases de données) Actualité des politiques publiques (M2S2) : Manager et Gérer les Ressources Humaines (196h) Contenus de formation Socio des cadres (M1S2) Management d'équipe (1) (M1S2) Management d'équipe (2) (M2S1) Management et GRH : parcours et dispositif (M2S1) spé CAFDES (M2S2) MGRH (M2S1) droit du travail (M1S1) Analyse de l'activité (M1S2) GRH (M1S2) Droit du travail collectif (M1S2) Droit social EDC (M2S2) F4 - Bloc 4 : Gérer les volets budgétaires Contenus de formation Gestion budg et comptable (M1S2) GFI EDC (M2S2) GFI Spé CAFDES (M2S2) GFI spé CAFDES (M2S2) GFI spé CAFDES (M2S2)



Équipe pédagogique :

L'ARIFTS fait appel à trois corpus d'intervenants, pilotés par la responsable pédagogique de la formation :

- Des universitaires, spécialistes et intéressés par les questions du social,
- Des formateurs des équipes pédagogiques de l'ARIFTS, ayant des formations supérieures universitaires,
- Des professionnels de terrain

Moyens et méthodes pédagogiques

Les enseignants sont attentifs à adapter leurs modalités pédagogiques pour permettre à l'ensemble des stagiaires d'acquérir et de maîtriser les contenus dispensés. L'équipe pédagogique veille à ce que l'ensemble des stagiaires soit en situation de réussite.

L'équipe pédagogique tient à garder la maîtrise de ses choix d'enseignement et de contrôle, dans le respect du cadre réglementaire du diplôme CAFDES et des pratiques du centre de formation. Cette liberté garantit les possibilités d'innovation pédagogiques et d'engagement particuliers dans les modalités d'enseignement.

Elle garantit en outre l'adaptation des pratiques pédagogiques aux stagiaires et aux groupes de stagiaires en formation.

Chaque intervenant transmet au centre de formation un plan de cours et l'ensemble des supports pédagogiques (vidéo, support écrit....) qui sont remis aux stagiaires.

L'ensemble des documents est ensuite placé sur une **plateforme numérique** accessible par les stagiaires, les intervenants, responsables de formation et assistantes de formation.

Les intervenants se rendent disponibles pour les stagiaires afin de leur permettre de bénéficier d'aides supplémentaires, **suivi individuel** (lectures, relectures des dossiers, études de cas, correction....).

Des contacts entre la responsable de formation et les intervenants et des réunions pédagogiques ont lieu régulièrement par domaine de formation afin de coordonner les enseignements.

Ceci est justifié par l'évolution des enseignements et leur adaptation nécessaire aux épreuves nationales et certification CAFDES gérées par l'EHESP. Les professionnels qui pilotent la préparation aux épreuves nationales dans chaque domaine de formation participent à la réunion nationale annuelle organisée par l'EHESP avec l'ensemble des responsables de domaine de formation. À l'ARIFTS, c'est la responsable pédagogique CAFDES qui pilote chaque domaine de formation, en lien avec un ou deux professionnels directeurs cafdésiens en appui.

Chaque intervenant veille à adapter et à actualiser ses contenus de cours dans le respect du référentiel de formation. Les supports pédagogiques sont ainsi régulièrement modifiés et actualisés. La responsable de formation veille à cette actualisation.

L'ARIFTS met à disposition des stagiaires son centre de ressources documentaire. Toutes les salles de formation sont équipées d'ordinateur avec un accès au Wifi, d'un vidéo projecteur, de paperboard, et rendent possible la visioconférence.

Évaluation de la formation / sanction de la formation

Le CAFDES est délivré par l'EHESP qui organise les épreuves nationales de certification des premiers domaines de formation, l'ARIFTS comme les centres de formation du réseau des centres de formation CAFDES, organise celle du quatrième domaine de formation ainsi que les épreuves de **contrôle continu**.

La préparation aux épreuves de certification repose sur l'organisation **d'épreuves blanches** corrigées et appréciées par l'enseignant. Ces épreuves sont profitables aux stagiaires qui peuvent ainsi juger de leur niveau d'acquisition et du travail restant à fournir suite aux conseils donnés par l'enseignant. Elles sont aussi profitables à l'enseignant qui peut ainsi juger des reprises ou compléments de cours nécessaires à la réussite des stagiaires.



Les stagiaires bénéficient d'un **accompagnement individualisé** dans la rédaction de leurs dossiers et de leur mémoire.

L'organisation de la formation respecte les temporalités de chaque domaine de formation, en particulier en lien avec le calendrier d'abondement des notes du livret de l'étudiant demandé par l'EHESP.